



# Le regain

Journal de la Confédération Paysanne de l'Ariège

## EDITO

### ACCAPAREMENT DES AIDES PAC : PEUT-ETRE LEGAL ... MAIS PAS MORAL, C'EST SUR !

**U**ne fois de plus, le comportement de notre président de Chambre nous oblige à lui consacrer quelques lignes.

Depuis longtemps, "l'exploitant agricole" Toulis nous a habitués à adopter ses stratégies d'exploitation en fonction des évolutions des systèmes d'aides. Il a eu sa période "taurillons intensifs", couplée avec la prise en fermage de vertes prairies, bien loin du Vernet, que jamais le

lourd sabot du taurillon n'est venu fouler, mais qui avaient la vertu de faire baisser le chargement à l'ha... Récemment, un magnifique hangar monopente est venu accueillir une centrale de panneaux photovoltaïques, et abriter... du vide pendant longtemps, avant d'être loué à une coopérative, dont Rémi Toulis, frère de l'autre, est vice président !

Aujourd'hui, fort de la possibilité de percevoir l'ICHN à vie, notre Président s'est découvert une passion pour le cheval lourd (cf. Regain précédent) transhumant, lui permettant ainsi d'activer les futurs DPB estive et diluer un peu les ex-DPU en surpoids de la plaine saverdunoise.

Enfin, dans un souci de promouvoir l'installation de jeunes, le Gaec de St Paul (dont François Toulis et son frère Rémi sont membres) a accueilli début mai 2015, la nièce de notre illustre président. De fait, l'ensemble des DPB du Gaec vont, dès cette année, atteindre la moyenne nationale (y compris ceux d'estive...). L'opération, aussi honorable qu'elle soit, n'en



demeure pas moins juteuse ! Mais, il semblerait que notre président vieillisse, ou du moins ses réseaux. En effet, durant l'hiver, des bruits couraient dans les couloirs ministériels, que pour pouvoir activer l'ICHN, il faudrait que le siège de l'exploitation soit pour le moins en zone défavorisée. Qu'à cela ne tienne ! N'étant pas pris de "phobie administrative", le gérant du Gaec de St Paul, basé depuis 1982 au Vernet d'Ariège, l'a délocalisé, en date du 5 mai 2015, à Riverenert, en zone de montagne... au cas où !

Comme il se plaît à le rappeler, tout ceci est légal, mais vous en conviendrez, vous qui allez perdre sur la PMTVA, ou sur les surfaces de parcours (ah, ces fameux prorata !), tout ceci est loin d'être moral, surtout quand on est président de Chambre, responsable agricole, on a le devoir d'exemplarité ! Il convient donc aujourd'hui d'examiner tout contournement avéré des procédures Gaec consistant à créer artificiellement les conditions requises pour bénéficier de paiements à la surface et obtenir ainsi un avantage non conforme aux objectifs de ce régime de soutien (instruction technique gaec du 24 mars 2015).

Responsables, les militants de la Conf' le sont et le montrent tous les jours, en défendant l'agriculture paysanne, l'installation, en arrachant au Ministère la reconnaissance des parcours par exemple... Ils reprennent en cœur le seul mot en euskara appris au Pays Basque, lors du Congrès national de la Conf' : "Axik", ne lâchons rien !

David Eychenne

## LA NOUVELLE PAC EN MONTAGNE : COMMENT FAIRE MOINS AVEC PLUS ?

**S**i l'on fait une cartographie des aides versées par hectare à l'horizon 2019 et qu'on la compare avec la même carte en 2014, on s'aperçoit que la nouvelle PAC aide plus les surfaces de montagne que ne le faisait l'ancienne. Et pourtant, il est fort probable que le dynamisme agricole des villages de montagne se retrouve affaibli. C'est le bilan qui apparaît : faire moins avec plus d'argent.

### Des modalités de déclaration plus difficiles

La mise en place des prorata a certes permis de clarifier le caractère admissible ou non des surfaces de parcours et de bois pâturés mais elle a introduit une incroyable complexité dans les modalités de déclaration. Malgré l'édition de référentiels nationaux et locaux, la définition de parcelles homogènes et l'estimation d'un prorata s'avère extrêmement difficile et très subjective. Et ce n'est pas fini, ces déclarations seront confrontées aux photo-interprétations à la fin de l'été ou à l'automne. Les déclarants pourront modifier leur déclaration (à la baisse seulement !) mais les règles de pénalité utilisées en cas de contrôle s'appliqueront (cf. encadré). La Confédération paysanne a déjà écrit au Ministère pour demander que les dossiers soient modifiables sans pénalité tout au long de la phase d'instruction.

### Des contrôles plus fréquents

Il y aura en montagne plus de contrôles qu'ailleurs, parce que « *la photo-interprétation ne donne pas des résultats fiables dans ces zones, notamment dans le cas des bois pâturés* » selon l'ASP et le Ministère. Puisque le déplacement de techniciens sur le terrain pour préciser la photo-interprétation est bien trop onéreux pour les finances publiques, l'envoi de contrôleurs est beaucoup plus rentable. C'est probablement une nouvelle notion du service public, fournir des informations moins précises dans certains territoires et compenser ceci par des contrôles plus nombreux. Pourquoi ne pas faire la même chose pour la

sécurité routière : une formation et un examen du permis de conduire allégés dans certains territoires qui seraient compensés par des contrôles routiers plus nombreux ! Remarquez, c'est peut-être ce qui se prépare !

Et ce seront encore les mêmes qui se feront sanctionner : non pas les magouilleurs professionnels bien renseignés qui se mettent soudainement à acheter des chevaux pour transhumer, non ce seront les paysans qui travaillent sur leur ferme et qui, « bêtement », déclarent à la PAC les surfaces qu'ils utilisent.

### Une agriculture moins dynamique et plus inégalitaire

Toutes ces mesures injustes et discriminantes concernent la forme, mais sur le fond la réforme n'est pas plus réussie.

Le renouvellement des générations et la création de valeur ajoutée sont des éléments clés pour une agriculture dynamique. Sur ces deux points, la réforme de la PAC appliquée aux territoires de montagne est une

### REGLES DE PENALITE

Lors d'un contrôle, les règles de pénalité sont les suivantes. Lorsque l'écart entre la surface déclarée et la surface constatée lors du contrôle représente :

- moins de 2 ha et moins de 3% de la surface constatée par groupe de cultures: le montant du paiement est établi à partir de la surface constatée ;
- plus de 2 ha ou 3%, sans dépasser 20% de la surface constatée par groupe de cultures: le montant du paiement de l'aide est établi à partir de la surface constatée, diminuée de deux fois l'écart ;
- plus de 20% de la surface constatée par groupe de cultures : aucun paiement n'est versé pour le groupe de cultures concerné ;
- plus de 50% de la surface constatée par groupe de cultures: aucun paiement n'est versé pour le groupe de cultures concerné et une pénalité supplémentaire d'un montant correspondant à l'écart entre la surface déclarée et la surface constatée sera appliquée.

### APPORT DE TRESORERIE REMBOURSABLE (ATR) : DOSSIERS A RENDRE AVANT LE 20 AOUT !

Le Ministère a annoncé la mise en place d'un apport de trésorerie remboursable aux paysans. L'ATR est un prêt de trésorerie à taux zéro destiné aux paysans qui ont déposé un dossier PAC en 2015.

Le formulaire est désormais disponible sur Télépac, les dossiers sont à envoyer par courrier avant le 20 août. Les ATR seront payés à compter du 1er octobre, en attendant un paiement des aides PAC « fin 2015 »...

Laura Ginestous

catastrophe. La suppression de la limite d'âge pour l'ICHN, l'absence de modalités spécifiques pour la gestion des DPB sur les estives et le non-plafonnement des aides laissent peu de place à l'installation. Pourquoi accueillir de nouveaux transhumants qui vont réduire considérablement le montant d'aide des anciens transhumants ? Pourquoi transmettre sa ferme et percevoir une retraite misérable quand, l'ICHN et les DPB représentent des sommes considérables ? Sur ces points, même si les comportements individuels peuvent être critiqués, c'est la politique globale qui doit être revue.

La suppression de la nécessité d'avoir le siège d'exploitation en montagne pour l'ICHN banalise cette aide. D'un soutien à l'agriculture de montagne, elle devient une aide aux surfaces de montagne sans aucune garantie d'amener un dynamisme agricole dans les villages de montagne.

Quant aux fermes fortement créatrices de valeur ajoutée, ce sont les grandes perdantes de la réforme. En effet ces fermes qui utilisent souvent peu de surface se retrouvent pénalisées par le dogme des aides à la surface, et en montagne cette situation est aggravée par l'application des prorata qui réduit considérablement la superficie primable, y compris pour l'ICHN. Ces fermes sont menacées à court terme pour certaines et

dans leurs modalités de reprise pour la grande majorité d'entre-elles. Les pouvoirs publics alertés à de nombreuses reprises par la Confédération paysanne traînent des pieds pour mettre en œuvre des mesures spécifiques. Pour l'Etat, on est passé d'un « *les fermes dont vous parlez ne sont qu'une poignée en France et il s'agit de cas syndicaux* », à « *c'est exact, nous allons faire rapidement une réunion sur ce sujet* ». On peut considérer ce changement de discours comme une évolution mais à ce rythme là rien ne sera jamais mis en œuvre. Quant à la



Région, elle semble consciente du problème mais il n'y a pas de mesure spécifique dans le PDRR et les autres mesures (la bio notamment), donnent des signaux extrêmement pénalisants pour les petites fermes.

### Un énorme gaspillage

Cette nouvelle PAC donne une impression de gaspillage. L'ambition de

la réforme et les moyens financiers en jeu laissent présager une réforme politique d'ampleur pour la montagne. Le bouleversement des aides à l'agriculture de montagne y est mais les objectifs politiques au sens noble d'égalité, d'emploi, de valeur ajoutée ont été abandonnés pour laisser la place sous la pression des lobbies à un immense gâchis. L'argent est bien là mais réparti n'importe comment. Sur un même territoire des rentes de situation faiblement pourvoyeuses d'emploi et peu créatrices de valeur ajoutée

et créatrices d'emploi mise en difficulté car peu aidées par les pouvoirs publics. L'agriculture est donc bel et bien un domaine où l'argent public sert à creuser des inégalités et à détruire l'emploi. Ce constat et les propositions pour y répondre seront débattus et

largement complétés lors des **JOURNÉES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DE MONTAGNE** que la Conf' Ariège organise les 5 et 6 novembre prochains à Ax-Les-Thermes (cf. article p. 10). Nous vous y attendons nombreux pour confronter votre approche à celle des autres massifs afin d'établir des propositions précises pour les politiques publiques.

David Huez

## AIDE OVINE ET RATIO DE PRODUCTIVITE : HALTE AUX EXCLUS !

Suite à la mise en place de la nouvelle aide ovine, de nombreux éleveurs sont exclus de ce dispositif pour cause de ration de productivité inférieure à 0.4. Certaines raisons conduisant à l'inéligibilité de l'aide ovine ne sont pas liées à un manque de productivité mais à la non prise en compte de la spécificité des systèmes d'élevage. La Conf' se mobilise pour faire remonter ses arguments au Ministère. Nous sommes plus de 35 éleveurs en Ariège à être exclus de ce dispositif à cause de ce ratio.

En attendant un réajustement du ratio, la Conf' demande des dérogations immédiates pour la campagne 2015, d'autant que cette notion de ratio n'apparaît pas dans le règlement européen, ni dans aucun texte réglementaire français.

Si vous vous êtes vus refuser la prime en 2015 à cause de ce ratio, nous vous conseillons de faire, dans les 2 mois qui suivent la lettre de refus d'aide, un recours hiérarchique auprès du Bureau des soutiens directs du Ministère de l'Agriculture pour demander une dérogation en expliquant la situation de l'élevage. La Conf' appuiera tous ces cas auprès du Ministère.

## 1000 VACHES : LA VIOLENCE DE L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE

**Q**uand fin 2013, Laurent Pinatel et Pierre-Alain Prévost nous ont parlé au Comité National du projet d'usine à lait des 1000 vaches, nous n'avons pas compris tout de suite la violence de l'entreprise. Avec beaucoup de pédagogie, l'équipe d'*Envie de Paysans* nous a alerté. Et c'est assurément très violent.

Socialement c'est un désastre, comme dans tout projet ultralibéral, l'humain est la variable d'ajustement. On détruit le tissu agricole local en concentrant la production en une unité, dans laquelle on fait travailler une main d'œuvre corvéable à merci. Bien souvent, il s'agit de paysans des pays du Sud, dont l'expatriation détruit la production agricole de leur territoire d'origine faute de bras et de savoir-faire. Et enfin, on détruit l'agriculture des pays récepteurs de ces agroproduits. Du 3 en 1 en somme. La défense du manager de l'usine des 1000 vaches n'est pas convaincante, reconnaissons qu'il est sincère en annonçant la création d'emploi dans son usine. Il s'agit de postes d'agent de traite, ce seront des femmes, car plus soigneuses et douces. Afin de faciliter la vie de famille, les horaires des 3 traites quotidiennes sont aménagés pour leur laisser le temps de s'occuper des enfants. Par charité, je tairai le nom dudit manager.

Ecologiquement, en prévision de la COP-

21, il serait de bon ton de glisser ces projets sous le tapis. Hélas, il sera difficile d'expliquer la provenance outre-océan de l'alimentation des animaux qui, par précaution, ne seront pas exposés au grand air et à la nourriture locale. Il sera aussi compliqué d'expliquer les surexpositions des consommateurs et employés aux pesticides "accélérateurs de croissance".

Economiquement, ces machines à aspirer les aides publiques laissant exsangues les petites fermes jugées peu "banquables" sont une insulte à l'intelligence. Le tour de passe-passe est remarquable, il vise à faire adhérer le citoyen à un choix agricole désuet producteur d'aliment médiocre, le tout lourdement subventionné par sa contribution.

Inutile de développer la condition des animaux machines peuplant d'austères et gigantesques bâtiments où l'espérance de vie y est fort courte.

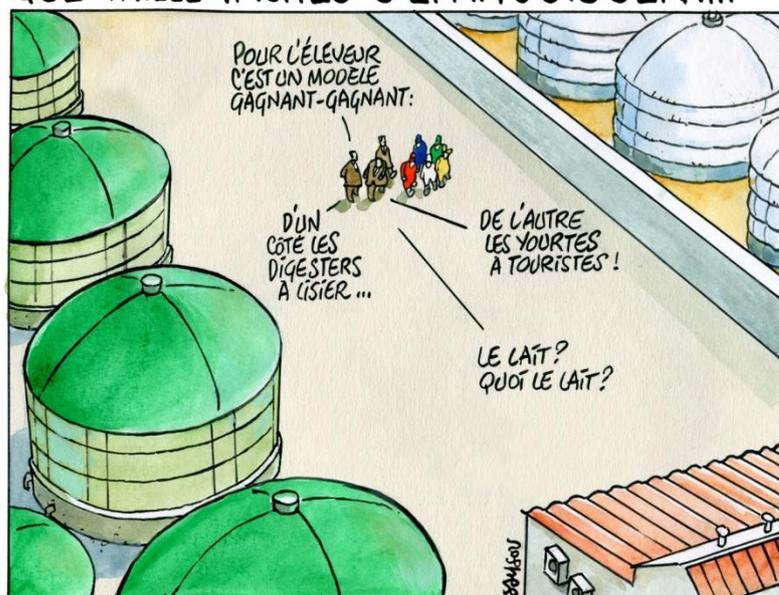
Sanitairement, ces espaces font le délice des autorités "des germes", qui voient là

leur travail de surveillance facilité. Tout est concentré, enfermé, mesuré. Cette quarantaine à vie est à court terme très hygiénique, mais à plus long terme ?

C'est ce modèle de société qui est violent, cette façon de produire notre nourriture qui est violente. Comme l'exemple est plus parlant que le discours. Des paysans et militants ont choisi l'usine de la Somme. Ils ont démonté symboliquement la salle de traite, et sont aujourd'hui poursuivis en justice. Ils n'en attendaient pas moins, mais n'ont pas l'intention de se dérober à leur rôle de lanceur d'alerte. Le 17 juin dernier, ils ont été 9 à être jugés à Amiens. Le « procès des 9 d'Amiens » est devenu le procès de l'agriculture industrielle. En cela ils ont déjà gagné, le terme "agriculture industrielle" fait consensus dans la société française. Dorénavant grâce à ces militants, on visualise des images, des chiffres, un schéma, la détresse en face de cette expression courante.

Cécile Lutten

### QUE MILLE VACHES S'ÉPANOUISSENT...



### LE PROCÈS DES 9 D'AMIENS

3000 personnes se sont rassemblées à Amiens le 17 juin dernier pour soutenir en appel les "9 de la Conf", jugés en première instance pour avoir osé s'opposer à la ferme usine des 1000 vaches. Certains étaient poursuivis pour dégradation, vol ou recel, d'autres pour un simple refus de prélèvement ADN. Les peines du premier procès du 28 octobre dernier allaient de l'amende à la prison avec sursis.

Le jugement sera rendu le 16 septembre.

Des actions militantes n'ont pas à être sanctionnées pénalement ! Les militants luttent pour défendre un modèle de société, c'est leur droit. Alors relaxés ou non, restons unis dans la mobilisation !

Laura GINESTOUS

## UNE FERME-USINE AUX PORTES DE L'ARIEGE : LA FERME DES 1000 MILLIONS DE TOMATES

A Bessières (31) va être créée une mer de serres chauffées réutilisant l'énergie calorifique de l'incinérateur de déchets ménagers du nord de l'agglomération toulousaine.

Après la ferme des mille vaches, voilà que les banques, les assurances et Sofiprotéol investissent dans la production végétale. 18 millions d'euros vont être investis pour faire pousser en hydroponie (sans sol) 1000 millions de tomates et de concombre, soient **4500 tonnes de tomates produites à l'année et 1250 tonnes de concombre.**

La Société par Actions Simplifiées « Serres de Bessières » est constituée de Gilles BRIFFAUD, agriculteur (qui gère déjà 220 ha de cultures de fruits et légumes frais), de la SAS FIBAQ société holding familiale qu'il contrôle, de la SAS OUBATIMES (société holding contrôlée par les associés de la SCP OPTIMES société d'expertise foncière et agricole), et d'un partenaire financier « Cap Agro Innovation » pour 4 millions d'euros. « pool bancaire ». La Région a été sollicitée pour une avance remboursable de 1 million d'€. « Cap Agro Innovation » est un fond de capital-risque dédié à l'agronomie, à l'agriculture, à l'agroalimentaire et aux valorisations alimentaires, industrielles et énergétiques de la biomasse. Il rassemble Sofiprotéol (\*), Tereos et Bpifrance, le Crédit Agricole et la compagnie d'assurances AG2R-La Mondiale.

Au total, 10 ha de serres multichapelles en verre, une station de conditionnement (3 070 m<sup>2</sup>), un local pour le personnel (480 m<sup>2</sup>), trois zones de parking (capacité 140 places), une serre de démonstration pour l'accueil du public (640 m<sup>2</sup>), etc.

Question emploi, il est annoncé à terme, la création de 100 CDI

pour des emplois sans qualification. Le tout est présenté comme un projet social (car créateur d'emplois) et écologique (car valorisation de énergétique). Non, ce n'est pas que de la science fiction : la future ferme des 1000 millions de tomates à notre porte !

Après l'élevage industriel et concentrationnaire, voilà le tour de laproduction industrielle de végétaux. Sofiprotéol et la finance veillent sur notre système alimentaire, la dynamique de nos territoires, l'avenir de la planète et notre cadre de vie.

*(\*) Sofiprotéol : voir le N°307 (Juin 2015) de Campagnes Solidaires : « SOFIPROTEOL, un empire contre l'agriculture paysanne », voir également l'article de Reporterre : « Le maître caché de l'industrialisation de l'agriculture sur [http://www.reporterre.net/ENQUETE-1-Le-maitre-cache-de-] »*

François Calvet



## CONTROLES SYSTEMATIQUES ET PENALITES SUR LES SURFACES PRORATISEES : NOUS N'EN RESTERONS PAS LA !

Le Ministère nous a informés que les surfaces proratisées de nos déclarations PAC qui présentent une différence de prorata avec l'évaluation de l'IGN seront systématiquement contrôlées en 2015. Ces contrôles, dits «visites rapides», ne porteront que sur les surfaces proratisées et non sur l'ensemble de l'exploitation. Il s'agit d'un contrôle partiel qui donnera lieu à des pénalités si une erreur est constatée !

Pour ces « visites » (notons tout de même l'ironie du terme...), le contrôleur se basera sur le référentiel photo et la déclaration de l'agriculteur. C'est une vérification visuelle de la portion admissible de la parcelle (il n'y aura pas de mesure de surfaces). Le contrôleur aura bien entendu le dernier mot. Nous ne pourrons donc pas modifier nos proratas après le passage du contrôleur. Cette fameuse phase de négociation avec l'administration n'aura pas lieu, nous ne pourrons pas modifier nos déclarations !

Par ailleurs, le prorata évalué par l'IGN selon la photo aérienne sera transmis aux paysans à l'automne via Télépac, parcelle par parcelle. Contrairement à ce qui avait été annoncé, nous ne pourrons pas modifier nos déclarations, juste contester la proposition de l'IGN si elle ne reflète pas la réalité de terrain.

Les contrôles « habituels » seront maintenus sur 5 % des dossiers PAC. Ils seront fait par télédétection avec une visite de terrain en complément lorsque cela sera nécessaire.

Nous déplorons cette politique répressive qui, au lieu d'aider les paysans avec une visite des fermes en avant les déclarations, les pénalise avant même qu'ils aient pu prendre en compte les propositions de l'IGN ! Si ces contrôles se font comme prévu, nous présageons de la casse en Ariège...

Nous avons d'ores et déjà alerté le Ministère, la DDT et Mme Massat (députée de l'Ariège en charge d'une mission sur les contrôles PAC) sur l'injustice de ce dispositif. Nous n'en resterons pas là !

Laura Ginestous

## AG DE LA CONF' ET DE L'ADEAR 09 : UNE BELLE MOBILISATION QUI DONNE DE L'ESPOIR !

**L**e 13 avril dernier, vous étiez nombreux à nous avoir rejoints pour l'Assemblée Générale 2015 ! C'était avant tout l'occasion de rappeler le lien étroit entre la Conf' et l'ADEAR, à travers leurs actions en 2014, les petites victoires, les grands combats, pour terminer la soirée avec 2 interventions autour du thème « les insectes dans nos fermes ». Une nouvelle version donc, où les rapports moraux et financiers se mêlent aux débats, ce qui n'est pas pour nous déplaire.

La défense de l'installation reste d'actualité, avec l'accueil des porteurs de projets à l'ADEAR, des formations, des cafés paysans un peu partout dans le département, et les sièges dans les commissions SAFER, CDOA, les sessions Chambre, le comité SAFER, le comité Vivéa, bien qu'en face ça grince franchement des dents... : toujours les mêmes refus du Point Accueil Installation à reconnaître l'ADEAR ainsi que les porteurs de projets qui ne rentrent pas dans le schéma « classique » d'installation (cf. article Regain n°32).

Sur la nouvelle PAC, la Conf' a tenu bon dans les négociations au Ministère, puis accompagné et soutenu les paysans (notamment pour ceux qui ont subi de lourdes pénalités suite à la vague de contrôles de l'été 2014), malgré les grandes déceptions (et l'illisibilité!) des nouvelles conditions d'admissibilité. Pour les déclarations, 2 journées de formation ont été organisées. Suite à une mobilisation le 31 mars dernier pour demander un vrai service public gratuit à la Chambre, une coopération (plutôt fructueuse, il faut le reconnaître !) nous a permis de réaliser ces formations en partenariat avec la Chambre et la DDT. Ce n'était pas pour autant réponse à tout, et des questions restent aujourd'hui encore sans réponse précise...

Une main a également été tendue aux apiculteurs ariégeois, avec un début de dialogue entre éleveurs, vétérinaires et apiculteurs, de la diffusion d'informations, un appui local et national pour la réalisation de l'opération de solidarité don d'essaims et transhumance qui a culminé le 28 mars dernier à Cerizols.

En 2014, la Conf' est aussi allée régulièrement à la rencontre des figures politiques locales, régionales et nationales (Mme Massat, M. Carballido, M. Nayrou, etc.) afin de leur faire part de notre positionnement et de nos revendications sur des sujets divers tels que les nitrates, la PAC, la loi montagne, l'installation, etc.

La rédaction du Regain a également été relancée, avec un objectif de trois par an. N'hésitez pas à apporter votre contribution !

Petit rappel également sur la possibilité pour tous de participer aux réunions mensuelles des premiers lundi du mois, et de l'engagement nécessaire des uns et des autres pour que la machine tourne !

Côté finances, la Conf' et l'ADEAR 09 se portent plutôt bien, on ne roule pas sur l'or mais nous avons tout de même pu embaucher Laura, notre nouvelle animatrice, en décembre dernier et Anne-Raphaëlle de décembre à juin.

Mais l'AG ce n'est pas seulement un rapport moral et financier, c'est avant tout un moment d'échange et de partage où les paysans se retrouvent pour faire le bilan de l'année en cours, des luttes à venir et débattre sur le modèle que nous défendons.

### Les insectes dans nos fermes, entre lutte et préservation :

### 2 interventions pour s'ouvrir aux débats

#### Le cercle vicieux de biocides

François, naturaliste, travaille dans une approche d'« écologie du paysage ». Il a avant tout rappelé que la biodiversité d'un écosystème, ou d'un agrosystème, dépendait de nombreux facteurs, certains naturels, certains artificiels tels que les pratiques agricoles. L'histoire d'un lieu permet aussi de comprendre sa richesse spécifique, ainsi des milieux fortement perturbés dans le passé peuvent paraître « sauvages et naturels » dans le présent, mais à y regarder de plus près, leur biodiversité y est relativement pauvre. Les pratiques agricoles actuelles présentent donc un véritable enjeu pour la biodiversité future. L'agriculture, telle



qu'elle était pratiquée depuis le néolithique, était très favorable pour la biodiversité. C'est encore le cas de beaucoup de pratiques paysannes actuelles (conservation des mares et zones humides, conservations de mosaïques paysagères naturelles et agricoles, de vieilles haies, polyculture élevage, rotation, limitation des intrants...) Cependant depuis une bonne centaine d'années, l'intensification, l'hyper-mécanisation, et l'usage de biocides agissent fortement sur l'ensemble des écosystèmes, et ont une forte responsabilité sur l'érosion de la biodiversité globale, « comme vous avez pu le remarquer, on voit de moins en moins de papillons ». Les espèces les plus sensibles disparaissent, au profit des espèces généralistes. C'est aussi le cas sur des agrosystèmes, les auxiliaires des cultures disparaissent au profit des « ravageurs » et parasites. Certains agriculteurs s'engagent dans des cercles vicieux, où l'utilisation, soit d'un biocide, soit d'une pratique extrême sur les milieux implique le recours à d'autres biocides.

L'utilisation d'un biocide, ou d'une pratique extrême sur les milieux, implique le recours à d'autres biocides, créant ainsi un cercle vicieux duquel il est difficile de sortir.

## La drosophile suzukii : alerte aux pesticides !

Emmanuel Aze, Secrétaire national de la Conf' et arboriculteur en Lot et Garonne est ensuite intervenu au sujet d'un ravageur qui se régale des fruitiers français : la drosophile suzuki.

L'arboriculture, production extrêmement consommatrice de pesticides, est aujourd'hui en proie à une augmentation des tensions quant à leur utilisation. Les positions se radicalisent (cf coupes nocturnes de pommiers dans le Limousin). La Confédération paysanne a-t-elle aujourd'hui un rôle à jouer sur cette question ?

Les vergers subissent actuellement la dangereuse invasion de la drosophile suzukii, sorte de moucheron qui pond à travers l'épiderme des fruits et dont le taux de reproduction est vertigineux.

Arrivée en Europe en 2008, elle n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis. On la

retrouve désormais partout en France, et elle survit jusqu'à 1 500m d'altitude. Elle s'attaque à tous les fruits : framboises, fraises, pommes, pêches, abricots, tomates et même la vigne. On observe une destruction d'une partie ou de la totalité de la production très rapidement.

Le diméthoate, insecticide systémique organophosphoré à large spectre, se révèle être le seul produit relativement efficace. Développé dans les années 50, la réglementation impose actuellement des délais de traitements de 21 jours avant la récolte.

Or, ces derniers temps, une rumeur inquiétante circule dans le monde agricole... Une utilisation non-réglementaire serait réalisée de façon assez récurrente, avec des traitements qui iraient jusqu'à tous les ...3jours !!

A tel point que dans le monde agricole, on conseille de ne plus du tout consommer de fruits ! Une rumeur qu'il est difficile de divulguer sans mettre à mal la filière... Un sujet délicat donc, mais qui ne semble pas le moins du monde inquiéter d'autres syndicats, qui eux réclament la réduction des délais à 7 jours avant la consommation !

Récemment, la DGAL, face à de fortes pressions, a décidé de réduire le délai de traitement avant consommation à 14 jours, mais pour seulement 1/2 dose. Or,

dans le cadre du Certiphyto, la demi-dose n'est pas recommandée aux paysans. Face à des messages contradictoires et à une situation catastrophique, il est probable que cette contrainte de la demi-dose ne soit pas respectée.

L'approche à avoir serait de présenter la filière comme étant « en danger », et de s'adresser aux pouvoirs publics. Mais si aucune décision n'est prise, il faudra alors rendre visible le problème. Cela permettrait-il une appropriation de cette question par la population ? Il faut affecter des fonds à cette recherche, c'est le meilleur moyen de trouver des solutions, plutôt que de fermer les yeux sur des pratiques dangereuses.

Quant aux techniques alternatives, il existe quelques produits partiellement acceptés en bio, les pièges présentent une efficacité très limitée. Reste la solution des filets. Ils pourraient complètement stopper la progression du ravageur, mais sont extrêmement coûteux, contrairement au diméthoate. Cela aurait certes des externalités positives, mais se pose la question de la pollinisation des abeilles.

Ces interventions ont soulevé nombre de questions qui ont été débattues. Comment prôner le zéro pesticide si les alternatives mécaniques sont bien trop onéreuses et le coût de l'alimentation reste toujours plus bas ? Les circuits courts sont-ils une niche ou peuvent-ils être généralisés à

l'ensemble des productions ? La Bio peut-elle suffire à contrer les impasses techniques et économiques ?

Les discussions se sont ensuite prolongées autour d'un verre et d'un buffet partagé jusqu'à tard dans la nuit.

Une AG réussie en somme, riche d'idées et de paysans, avec de très bons retours, des paysans nombreux et un colloque européen en perspective.

Anne-Raphaëlle Lorent



## 5 CAFES PAYSANS EN 3 MOIS : LE RENOUVEAU GERME DANS LA CAMPAGNE ARIEGEOISE

### Un café paysan, Qu'es aquò ?

Des paysans actifs, retraités, en devenir, des acteurs de la société civile se retrouvent autour d'un verre pour se rencontrer et aborder un thème. Certains viennent avec des questions, d'autres peuvent donner des éléments de réponse, chacun peut y trouver son compte.

### Pourquoi ça vaut le coup ?

Parce-que le partage de témoignages concernant les problèmes rencontrés face à la cession de son exploitation ou face à la reprise permet souvent de prendre du recul vis à vis de sa propre situation, de voir les choses autrement, de se poser les "bonnes" questions et parfois de commencer à y répondre.

Parce-que vous aussi vous avez un rôle à jouer! En rencontrant des porteurs de projet motivés, les paysans ont tout intérêt à

tavoriser l'installation sur leur territoire : des filières fortes, des voisins, de l'entraide, du poids politique et économique, autant de raisons de garder un maillage agricole fort sur son territoire.

Parce-que c'est un moment convivial, où l'objectif est aussi de passer une bonne soirée ensemble, et que ça se passe près de chez vous, dans un bistrot de pays, dans une ferme, un café culturel. C'est aussi une manière de faire vivre son territoire. Des cafés paysans aux 4 coins de l'Ariège, à l'image des différents espaces qui la composent, c'est ce qui nous motive !



« **Un porteur de projet:** C'est peut-être le problème de la location, les propriétaires veulent « garder un œil » sur ce que fait la personne qui s'installe...

**Un paysan :** Ce n'est pas forcément ça

qui est problématique (le regard du cédant), c'est surtout de se dire qu'il faut « lâcher prise » sur la nouvelle production »

### Quel avenir pour les cafés paysans ?

Après ces 5 premières expériences, de configurations variées, plusieurs idées

ont retenu notre attention : plus de témoignages, des sujets de discussion plus restreints, et des cafés paysans directement sur les fermes.

Si vous souhaitez participer à l'organisation d'un café paysan, proposer des idées de sujets, de lieux, chez vous ou au café d'à côté, n'hésitez pas à contacter l'ADEAR par mail : [adear.09@orange.fr](mailto:adear.09@orange.fr).

Afin que cette belle dynamique ne s'essouffle, nous avons besoin de vous paysans, porteurs de projet, citoyens, pour aider l'installation de paysans en Ariège !

Anne-Raphaëlle Lorent

## CEFI : UN GRAND PAS POUR L'INSTALLATION EN ARIEGE

Après plusieurs années de monopole des Chambres d'Agriculture dans l'accompagnement et le suivi des Contrats Emploi Formation Installation (CEFI), les ADEARs de Midi-Pyrénées sont désormais retenues comme prestataires pour l'instruction des dossiers ainsi que le suivi administratif et pédagogique de ces contrats.

Le CEFI a pour but de permettre aux jeunes porteurs de projets hors cadre familiaux de réaliser un stage (de 3 mois à 1 an) chez un paysan en vue de d'associer ou de reprendre son exploitation. Il constitue un contrat de parrainage qui permet chaque année à une cinquantaine de jeunes candidats de

la Région de préparer leur installation, de « se tester » en grandeur nature en bénéficiant d'un accompagnement et de l'expérience du cédant ou futur associé, mais aussi d'évaluer la faisabilité de son projet d'installation. L'ADEAR de l'Ariège, qui accompagne chaque année de nombreux porteurs

de projet et des cédants dans leurs démarches de cession ou d'installation, pourra désormais aller jusqu'au bout de son travail. Les porteurs de projets du département pourront dorénavant avoir le choix entre la Chambre et l'ADEAR. Un grand pas en faveur de l'installation en Ariège !

Laura Ginestous

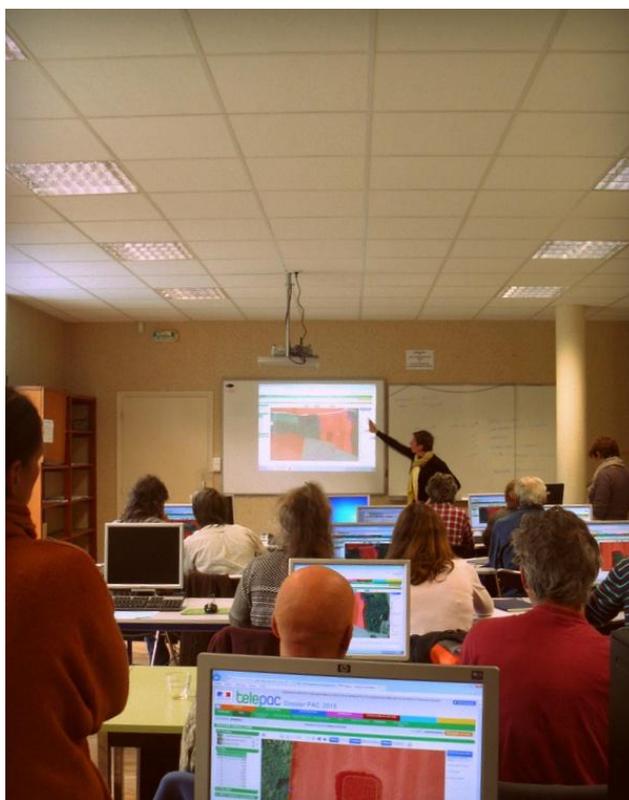
## FORMATIONS PAC ET TELEPAC : LA CONF' MET LA MAIN A LA PATE !

**S**ourde aux demandes de notre syndicat quant à la gratuité du conseil pour que les paysans et paysannes puissent remplir leurs dossiers de demandes d'aides PAC, la chambre d'agriculture de l'Ariège poursuit son chemin... laissant bon nombre d'entre nous sur le bas côté ! C'est pourquoi la Confédération paysanne a mis en place un programme de formation accessible au plus grand nombre.

Malgré un soleil vaillant, pas moins d'une quarantaine de paysannes et de paysans sont venus s'enfermer toute une journée, le 7 mai dernier, pour tenter de comprendre les changements importants liés à la nouvelle réforme de la PAC. Pour ce faire, Laura Ginestous, animatrice du syndicat, qui s'est formée sur ce sujet auprès des salarié(e)s de la Conf' nationale, de la DDT et appuyée par Laurence Marandola et David Huez, membres référents du syndicat, a organisé trois journées de formation. L'objectif de ces journées était que chacun et chacune puisse s'emparer de sa déclaration PAC en toute autonomie, sans dépendre des services onéreux de la Chambre.



Le 7 mai, une quarantaine de paysans ont assisté à une formation sur la nouvelle PAC, preuve que les maigres soirées d'information organisées par la DDT et la Chambre étaient insuffisantes !



Les 18 et 21 mai, la Conf' a organisé deux journées de télédéclaration collective sur télépac

Cette première session a été l'occasion d'éclairer les paysannes et paysans sur les changements relatifs au premier et second pilier de la PAC. Robert Martin, chef de service à la DDT et Jean-Pierre Castaing, spécialiste PAC à la chambre d'agriculture étaient présents toute cette journée pour livrer les dernières informations, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des surfaces en prairies naturelles, parcours et estives.

Deux autres journées ont eu lieu les 18 et 21 mai, pour essayer, in situ,

sur des postes informatiques, de manier Télépac. Après une intervention matinale de la DDT sur la prise en main de l'outil Télépac, l'après midi a été consacré à l'entraide sur nos télédéclarations. Une seule séance était initialement prévue, mais suite au grand nombre de demandes, une seconde a été programmée dans la foulée.

Bien que dépassant le cadre strict de son rôle syndical, la Confédération paysanne a choisi de prendre les choses en main pour que les paysans se réapproprient leurs dossiers de demandes d'aides PAC. Une initiative qui s'est avérée être une vraie réussite qui répond à une forte demande des paysans qui souhaitent être autonomes dans leurs déclarations.

David Eychenne

# LES JOURNEES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE DE MONTAGNE

COLLOQUE EUROPEEN – 5 ET 6 NOVEMBRE 2015 – AX-LES-THERMES

**e** a avance dur dur dans l'organisation de cet événement phare de l'automne 2015 ! Nombre de paysans se sont d'ores et déjà largement mobilisés dans l'organisation, le fond, la forme, la recherche de financements...

Deux journées de rencontre en Haute-Ariège pour croiser les regards et les expériences des paysan-ne-s des différents massifs montagneux français et des pays limitrophes (Espagne, Italie, Suisse), mettre en lumière le rôle des paysan-ne-s de montagne, tant au niveau de leur manière de produire que de la place qu'ils occupent au sein du territoire, donner la parole aux productions marginales, considérer l'agriculture de montagne au-delà de sa seule vocation pastorale et touristique et réaffirmer son réel potentiel de production, voilà quelques unes des ambitions de ces journées. Aux lendemains de la nouvelle PAC, il semble important de nous rassembler pour partager nos expériences, nos doutes, nos difficultés, mais aussi échanger sur des dispositifs locaux qui fonctionnent. Paysans de montagne ou non, porteurs de projet, élus, experts, chercheurs, étudiants, tous se réuniront les 5 et 6 novembre prochains pour réfléchir et avancer ensemble.

Visites de fermes, conférences, témoignages de paysans, ateliers thématiques seront l'occasion de structurer notre discours et d'émettre des propositions concrètes, claires et



argumentées qui faciliteront notre coopération avec les élus et partenaires à toutes les échelles (de l'Europe à la commune) pour faciliter l'installation et le maintien des paysans en montagne. tous Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, a d'ores et déjà confirmé sa présence.

Des espaces de réflexions et de débats seront ouverts au grand public afin que les citoyen-ne-s puissent s'emparer de ces questions. La soirée du 5 sera ouverte à tous pour un moment convivial d'échange autour de diverses thématiques (prédation, apiculture en montagne, etc. suivi d'un conte et d'un concert de figures locales.

Le programme sera bientôt fixé. Nous cherchons encore des personnes pour nous aider dans l'organisation. Un appel à bénévoles se fera d'ici peu. Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à nous faire signe !

Laura Ginestous

## CONCOURS PHOTO : LA MONTAGNE PAYSANNE

**ENVOYEZ VOS PLUS BEAUX CLICHES D'AGRICULTURE DE MONTAGNE DE FRANCE OU D'AILLEURS !**

Dans le cadre des **Journées de l'agriculture paysanne de montagne** les 5 et 6 novembre prochains, la Conf' organise un concours photo intitulé « La Montagne paysanne ». Le concours donnera lieu à une exposition photographique itinérante dans divers lieux ariégeois à l'automne. Les photos représenteront un paysage et/ou un paysan de montagne de France ou d'ailleurs, afin d'illustrer le travail et les productions

montagnardes dans leur diversité. Le concours est ouvert à tous, photographes amateurs ou professionnels.

Le jury se réunira le 15 octobre prochain pour élire les plus beaux clichés. Les gagnants du concours seront annoncés lors de la conférence de presse qui suivra sa délibération. Les trois plus belles photos seront récompensées par une invitation au colloque et une entrée de deux heures aux Bains du Couloubret

([www.bains-couloubret.com](http://www.bains-couloubret.com)) pour profiter de l'eau thermale naturelle locale.

Tirages pris en charge par la Conf', envoi des photos avant le 30 septembre par mail [confariege@gmail.com](mailto:confariege@gmail.com) uniquement

**Parlez-en autour de vous, à votre entourage, votre famille, vos voisins, vos amis, paysans ou non, faites passer le mot !**

Laura Ginestous

## LA CONF' ARIEGE Y ETAIT D'AVRIL A JUILLET

- réunion mensuelle, le 7 avril
- réunion avec Frédérique Massat, députée de l'Ariège, le 7 avril
- réunion avec Marc Carballido, élu de la Région Midi-Pyrénées, le 9 avril
- Assemblée Générale Conf' et ADEAR 09, le 13 avril
- Congrès de la Conf' nationale au Pays Basque, les 22 et 23 avril
- Comité départemental d'appui à la nouvelle PAC, le 20 avril
- réunion mensuelle, le 4 mai
- Formations PAC et TéléPAC, les 7, 18 et 21 mai
- réunion Comité Technique départemental SAFER, le 28 mai
- Commission Départementale d'Orientation agricole (CDOA Structures), le 28 mai
- réunion mensuelle, le 1er juin
- réunion du Comité départemental Vivéa, le 24 juin
- Commission départementale de Consommation des espaces agricoles (CDCEA), le 4 juillet
- Comité Régional de la Conf' Midi-Pyrénées, le 16 juillet
- réunion à la DDT, le 21 juillet
- réunion avec Frédérique MASSAT, le 24 juillet

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de l'Ariège (ADEAR) a pour but de favoriser l'installation et la transmission agricole dans une démarche d'agriculture paysanne. Pour cela, elle :

- conseille et appuie le parcours d'installation
- met en relation avec un réseau de paysans tuteurs
- organise des formations sur l'installation à plusieurs, la construction d'un projet agricole, l'accueil à la ferme...
- accompagne à la transmission de sa ferme

## Adhèresz à l'ADEAR 09 pour soutenir nos projets !

**Venez participer à nos activités, soutenir les porteurs de projet et mettre en place des actions pour favoriser l'installation et la transmission des fermes en Ariège. Notre CA est ouvert à tous, paysans, porteurs de projet, citoyens !**

Cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR 09)

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tel : .....

Production : .....

## SOLIDARITE PAYSANS, ET SI ON TENTAIT L'AVENTURE EN ARIEGE ?

Lors des réunions mensuelles de la Conf', la situation de quelques fermes ariégeoises en difficultés a été évoquée. Après les paroles, les informations qui circulent, les débats sur ce « qu'ils auraient du faire », nous sommes finalement demunis pour proposer de l'aide. Or, il existe bel et bien des structures qui accueillent et accompagnent tous les agriculteurs qui traversent des difficultés. Pourtant très actives et indispensables dans d'autres départements, l'Ariège ne dispose pas d'association ni de service public de ce genre.

Nous l'ignorons la plus part du temps mais bien des personnes rencontrent des difficultés de tous ordres dans leurs fermes. Beaucoup traînent trop longtemps leurs problèmes sans oser l'exprimer. Une ou deux personnes ont été dernièrement accompagnées par nos généreuses animatrices mais elles n'ont pas les moyens en temps et en compétences pour assumer ces tâches régulièrement.

Autour de nous plusieurs associations existent ; trois en Midi-Pyrénées (Haute-Garonne, Tarn et Garonne et Aveyron-Tarn). De même, Languedoc-Roussillon compte plusieurs groupes actifs et une fédération régionale.

Au-delà des appartenances syndicales et quelle que soit leur histoire, leurs choix dans la conduite de leur exploitation, les paysans sont écoutés, accompagnés en toute sécurité et confidentialité.

Encadrés et soutenus (évidemment..) par ce tissu régional, la constitution d'une antenne ariégeoise serait-elle envisageable ? Dans tous les cas j'espère que l'idée fera son chemin. Nous aurons besoin de paysans, mais aussi de citoyens solidaires pour rompre la solitude du monde agricole.

Pour toutes les bonnes volontés ci après un lien pour plus d'informations :

[[http://www.solidaritepaysans.org/midi-pyrenees\\_942.php](http://www.solidaritepaysans.org/midi-pyrenees_942.php)]

René Donjat



# ENGAGEZ-VOUS POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE !

S'engager à la Confédération paysanne, c'est participer au maintien d'une agriculture autonome, lutter contre son industrialisation, pour la préservation des terres agricoles, favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des fermes.

**Vous souhaitez lutter à nos côtés ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous :**

**Appelez-nous :** 0561021431  
(les lundi, mardi et mercredi)

**Mailez-nous :**  
confariego@gmail.com

**Ecrivez-nous :**  
Confédération paysanne, 32  
av. du Gal de Gaulle  
09000 Foix

Participez à notre **réunion mensuelle chaque premier lundi du mois à 20h30** à la salle SALAT de la Chambre d'agriculture de Foix

**Adhérez** à la Confédération paysanne de l'Ariège en nous retournant par courrier le bulletin d'adhésion ci-dessous

## Bulletin d'adhésion à la Confédération paysanne de l'Ariège et abonnement au REGAIN

- Cotisation annuelle : 40 €
- Cotisation annuelle + abonnement au journal Le Regain : 46 €
- Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal Le Regain: prix libre (> 46 €)
- Uniquement abonnement annuel au journal Le Regain : 9 €  
(Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège)



Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tel : .....

Productions : .....

### AU SOMMAIRE DE CE REGAIN ...

Accaparement des aides PAC : Peut-être légal ... mais pas moral, c'est sûr ! .....	1
La nouvelle PAC en montagne : comment faire moins avec plus ? .....	2
Les règles de pénalité .....	2
Apport de trésorerie remboursable (ATR) : dossiers à rendre avant le 20 Aout ! ..	2
Aide ovine et ratio de productivité : Halte aux exclus ! .....	3
1000 vaches : La violence de l'agriculture industrielle .....	4
Le procès des 9 d'Amiens .....	4
Une ferme-usine aux portes de l'Ariège : la ferme des 1000 millions de tomates	5
Contrôles systématiques et pénalités sur les surfaces proratisées : nous n'en resterons pas là ! .....	5
AG de la Conf' et de l'ADEAR 09 : Une belle mobilisation qui donne de l'espoir !	6
5 cafés paysans en 3 mois: le renouveau germe dans la campagne ariègeoise ..	8
CEFI : un grand pas pour l'installation en Ariège .....	8
Formations PAC et TéléPAC : la Conf' met la main à la pâte ! .....	9
Les journées de l'agriculture paysanne de montagne .....	10
Concours photo : La montagne paysanne .....	10
Les rendez-vous de la Conf' Ariège .....	11
Solidarité paysans, et si on tentait l'aventure en Ariège ? .....	11

### PAYSAN-NE-S, LE REGAIN EST VOTRE JOURNAL !

Non, la rédaction de ce journal n'est pas réservé aux grands penseurs érudits des montagnes ariègeaises mais bien à TOU-TE-S LES PAYSAN-NE-S qui souhaitent partager une expérience, faire passer un message, pousser un coup de gueule ou simplement s'exprimer sur un sujet, quel qu'il soit, du moment qu'il va dans le sens des valeurs portées par la Conf'. Un article, un dessin, une annonce, tout est possible, Le Regain est VOTRE journal, emparez-vous de lui !

Alors tous à vos crayons pour le prochain numéro ! Envoyez vos contributions par mail avant le 30 septembre (confariego@gmail.com).

Un grand merci à Julien et Isabelle pour les dessins des derniers numéros !

Laura Ginestous